

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 02 avril 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 08  
avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 22  
mars 2024

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure  
LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise  
BÉRARD, Patrick FAURE, Yves GAVALT, Delphine  
CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON,  
Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT,  
Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie  
TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile  
BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe  
MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,  
Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien  
BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Céline MAROLLEAU, Aïcha  
BEZZAYER, Caroline VARGIOLU, Pascale ROTIVEL,  
Eric PEREZ

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Françoise BÉRARD, Céline  
MAROLLEAU à Stéphane GONZALEZ, Aïcha BEZZAYER  
à Marylène MILLET, Caroline VARGIOLU à Laure  
LAURENT, Pascale ROTIVEL à Fabienne TIRTIAUX, Eric  
PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

LANCEMENT DU DISPOSITIF DES  
ECO-GARDES SUR L'ENS DES  
HAUTES-BAROLLES

Délibération : 04.2024.030

Transmis en préfecture le : 08/04/2024

## **RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane GONZALEZ**

L'expérimentation du dispositif des éco-gardes sur le territoire de la Métropole de Lyon est lancée depuis février 2024. Dans le cadre d'une première expérimentation, une équipe d'une dizaine de bénévoles va désormais œuvrer à la protection de cinq Espaces naturels sensibles (ENS) de la Métropole de Lyon dont l'ENS des Hautes-Barolles en effectuant des tournées les jours de week-end à partir du mois d'avril. La ville de Saint-Genis-Laval est particulièrement moteur dans ce projet.

La principale mission de ces volontaires est d'œuvrer pour une bonne cohabitation entre les usagers des activités de pleine nature et la biodiversité des ENS. Ils effectueront des tournées à pied sur l'ENS des Hautes-Barolles par équipe de deux à quatre, après s'être rendus sur les sites avec leur véhicule inclus dans le dispositif "éco-garde". Ils iront à la rencontre des usagers afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques à adopter dans ces milieux, ainsi que veiller au respect de ces espaces en faisant des remontées aux instances compétentes. Les éco-gardes préservent la richesse du patrimoine naturel du territoire et surveillent les espaces naturels sur lesquels ils sont missionnés. Ils sensibilisent le public aux enjeux de la préservation des milieux naturels en faisant la promotion d'un tourisme respectueux de l'environnement.

Il ne s'agit pas d'agents assermentés, leur objectif est d'œuvrer, non pas à la sanction des usagers, mais à leur sensibilisation en effectuant une mission de médiation du public. Les éco-gardes sont des bénévoles qui ont le souhait de protéger ces espaces naturels par la transmission et dans la bienveillance.

Leurs missions sont les suivantes :

- La sensibilisation et l'éducation des usagers aux ENS
  - Sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques à adopter en milieux sensibles et aux conséquences des mauvais comportements
  - Information des usagers sur la biodiversité des espaces naturels
  - Information des usagers sur la politique ENS
- La surveillance et la protection des ENS
  - Veille au respect des sites et des installations
  - Remontée d'information aux instances compétentes

Ce dispositif est une expérimentation qui s'inspire des éco-gardes déployés dans les Yvelines. Il est porté par les Brigades nature Rhône et financé par la Métropole de Lyon.

La ville de Saint-Genis-Laval s'est inscrite dès le début dans l'expérimentation pour poursuivre sa politique permettant à la fois de maintenir les espaces naturels et agricoles du plateau des Hautes Barolles tout en assurant un accès aux habitants et promeneurs dans le respect de tous. Accéder à des espaces de nature en proximité d'une grande métropole est une chance, mais la sensibilisation et l'information sur les droits et devoirs en tant que promeneurs sont essentielles pour garantir à long terme la richesse en terme de biodiversité et d'agriculture de ces espaces.

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 19 mars 2024 ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du lancement de la démarche des écocardes sur le territoire de l'ENS du plateau des Hautes-Barolles à partir d'avril 2024.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Stéphane GONZALEZ**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

**Le secrétaire de séance,  
Laure LAURENT**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
**La Maire,  
Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.